



La partie 6 de la liste des tarifs s'applique uniquement aux clients d'Architas et là où AXA Banque officie comme tiers dépositaire (banque dépositaire). Les parties 1 à 5 y compris de la liste des tarifs s'appliquent intégralement à ces clients, à l'exception des tarifs particuliers relatifs aux services d'AXA Banque en tant que tiers dépositaire, mentionnés ci-après.

Tarif particulier concernant la partie 1 : opérations de paiement

Compte à vue

Le tarif particulier s'applique uniquement au compte à vue qui est lié au compte-titres utilisé pour la gestion de patrimoine. Pour les autres comptes à vue, on applique le tarif standard.

Tenue de compte

Ouverture, gestion et clôture du compte

0 EUR

Taux créditeur

Cash EUR: un taux créditeur est octroyé chaque mois sur base du solde journalier aux liquidités présentes sur le compte à vue qui est lié au compte-titres utilisé pour la gestion de patrimoine, au ratio d'un taux d'intérêt fixé tous les mois (EONIA -0,10%)

Date de valeur

Date de l'opération pour toutes les opérations de crédit et de débit.

Courrier

- Exonération des frais d'impression et de livraison
- Exonération des frais postaux

Tarif particulier concernant la partie 4 : placements

Souscription de fonds

Pour une souscription de fonds dans le cadre de la gestion de patrimoine, on applique les commissions d'entrée figurant dans le prospectus d'émission des OPC. Cette commission d'entrée se limite toutefois au pourcentage stipulé dans le contrat de gestion discrétionnaire de patrimoine.

La liste de tarifs se compose de 6 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4), frais divers (partie 5) et Architas (partie 6). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteeweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 1000 Bruxelles.